


canton de
vauo




**Niveau d'action: maintien du personnel, illustré par le
« CCT secteur parapublic »**

Ingrid Kündig / SSP-VD

10 février 2010: manifestation pour la promotion des actions visant à garantir des effectifs suffisants en personnel soignant

santé
publique

canton de
vauo



Contexte et quelques dates

- La Convention Collective de travail (CCT) du secteur sanitaire parapublic vaudois harmonise les conditions de travail des 16'500 employés de ce secteur.
- La CCT été signée le 1er octobre 2007, elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2008.


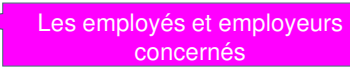

santé
publique

2

Les sujets abordés dans la CCT

- Les dispositions générales
- Début et fin des rapports de travail
- Rémunération
- Dispositions d'exécution
- Formation continue et développement des compétences
- Dispositions finales
- Annexes

Les dispositions générales (les points forts)

- Parties contractantes 
- But
- Champ d'application 
- Adhésion
- Soumission à la CCT 
- Accords spéciaux complémentaires
- Extension du champ d'application

canton de **vauvo**
LIBERTÉ
et
PATRIE

Début et fin des rapports de travail

- Examens médicaux
- Engagement
- Contrat de durée déterminée égale ou inférieure à six mois ; contrat de durée déterminée ou de durée maximale supérieure à six mois
- Non-entrée en fonction
- Temps d'essai
- Fin du contrat
- Forme de la résiliation du contrat de travail

Contrat écrit – contenu minimum

Modalités du CDD, protection de l'employé

3 mois

Lettre recommandée et si possible entretien

santé publique

5

canton de **vauvo**
LIBERTÉ
et
PATRIE

Début et fin des rapports de travail (suite)

- Délais de résiliation et termes
- Résiliation en temps inopportun
- Résiliation abusive
- Résiliation immédiate pour justes motifs
- Libération de l'obligation de travailler
- Licenciement collectif
- Modification du contrat de travail après le temps d'essai
- Suppression de poste
- Décès du travailleur
- Transfert de l'entreprise
- Abandon d'emploi

Pendant le temps d'essai

Service militaire, incapacité de travail, grossesse et service à l'étranger

Motivée par écrit sur demande

Proposer dans la mesure du possible un autre poste

Modalités et information aux employés

santé publique

6

canton de **vauo**
LIBERTÉ
PATRIE

Rémunération

Échelle des salaires commune

- Droit au salaire
- Fixation du salaire initial
- Adaptation du salaire au renchérissement
- Augmentations de salaire
- Treizième salaire
- Composition et versement du salaire
- Travail de nuit
- Travail du dimanche et des jours fériés
- Service de piquet
- Heures supplémentaires/travail supplémentaire
- Durée du travail
- Repos
- Pausas
- Jours fériés
- Absences diverses
- Vacances
- Indemnités pour déplacements professionnels
- Frais de repas et de logement
- Frais professionnels

Composition et modalité de versement

Compensation et organisation

VI

santé publique

7

canton de **vauo**
LIBERTÉ
PATRIE

Rémunération

- Promotion salariale
- Remplacement dans une fonction supérieure
- Droits et devoirs en cas de maladie
- Perte de gain en cas de maladie
- Perte de gain en cas d'accident
- Droits et devoirs en cas de grossesse et de maternité
- Salaire en cas d'empêchement non fautif de travailler durant la grossesse
- Congé de maternité
- Congé d'allaitement
- Congé d'adoption
- Congé parental
- Droits et devoirs en cas de service
- Salaire en cas de service

Employeurs
employés

En général en faveur de l'employé (plus favorable que le minimum légal)

santé publique

8

canton de **vauvo**
LIBERTÉ
et
PATRIE

Dispositions d'exécution

- Exécution commune de la CCT
- Composition et fonctionnement de la Commission paritaire professionnelle
- Compétences de la Commission paritaire professionnelle
- Infractions à la CCT
- Devoir de discrétion
- Incompatibilités
- Financement de la Commission paritaire professionnelle
- Participation des travailleurs
- Liberté d'association et droits

composée d'employés et d'employeurs

Contrôles et contrôles sur plaintes

0.015 %paritairement (salaire et masse salariale)

santé publique

9

canton de **vauvo**
LIBERTÉ
et
PATRIE

Formation continue et développement des compétences

- Règles générales
- Politique de formation
- Contenu de la politique de formation
- Consultation des travailleurs

1% de la masse salariale

La formation pour tous les corps de métiers

Politique de formation exprimée par l'institution

santé publique

10

Des questions?

- **Merci de votre attention....**